

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LE PRODUIT



INFORMATIONS SUR LA SÉCURITÉ

LE MANQUEMENT À CES CONSIGNES DE SÉCURITÉ POURRAIT ÊTRE À L'ORIGINE D'UN INCENDIE, D'UNE ÉLECTROCUTION OU D'AUTRES BLESSURES OU DOMMAGES.

L'installation par un électricien qualifié peut être nécessaire dans votre région. Consultez les lois et les codes de construction locaux avant d'effectuer des travaux électriques ; des permis et/ou une installation professionnelle peuvent être exigés par la loi.

ATTENTION !

Risque de choc électrique. Ne connectez pas directement cet appareil au réseau électrique. Cet appareil est destiné à être connecté à un transformateur de sonnette existant qui fournit 16- 24 volts AC à 50 ou 60 Hz, 40VA maximum. Pour des instructions complètes sur le montage et l'installation du câblage, allez sur <https://blink.com/setup>. L'installation par un électricien qualifié peut être nécessaire dans votre région. Consultez les lois et les codes de construction locaux avant d'effectuer des travaux électriques; des permis et/ou une installation professionnelle peuvent être exigés par la loi.

Les petites pièces contenues dans l'appareil et ses accessoires peuvent présenter un risque d'étouffement pour les enfants en bas âge.

Manipuler l'appareil et ses accessoires avec soin. L'appareil ou ses accessoires peuvent avoir des bords pointus pouvant causer des égratignures, des coupures ou d'autres blessures corporelles.



SÉCURITÉ DE LA BATTERIE

Les piles au lithium accompagnant cet appareil ne peuvent pas être rechargées. Ne pas ouvrir, démonter, plier, déformer, perforer ou déchiqueter la pile. Ne pas modifier la pile, ne pas essayer d'y insérer des objets étrangers, ne pas l'immerger et ne pas l'exposer pas à l'eau ou à d'autres liquides. Ne pas exposer pas la pile à des flammes, à des explosions, à des températures élevées ou autres dangers. Les incendies impliquant des piles au lithium peuvent en général être maîtrisés en inondant la zone d'eau, sauf dans les espaces confinés, où des agents d'étouffement sont recommandés.

En cas de chute et si l'on soupçonne des dommages, prendre des mesures pour empêcher toute ingestion ou tout contact direct avec la peau ou les vêtements par des liquides ou tout autre matériau provenant de la pile. En cas de fuite de la pile, la retirer, la recycler ou l'éliminer conformément aux recommandations du fabricant. En cas de contact de liquide ou autres éléments de la pile avec la peau ou les vêtements, les rincer immédiatement à l'eau. Le contenu d'une pile ouverte ne devrait jamais être exposé à l'eau, car un incendie peut en résulter. Insérer les piles dans le compartiment des piles dans le bon sens, comme indiqué par les symboles positif (+) et négatif (-). Toujours remplacer les piles par des piles au lithium AA de 1,5V (piles au lithium métal), spécifiées pour ce produit.

Ne pas mélanger des piles neuves avec des piles usagées ni des piles de types différents (par exemple, des piles au lithium avec des piles alcalines). Toujours retirer les piles usagées, faibles ou usées

rapidement et les recycler ou les éliminer conformément à la réglementation locale et nationale en vigueur.

Insérer l'adaptateur secteur dans une prise facile d'accès et située à proximité de l'équipement branché à l'adaptateur secteur ou alimenté par ce dernier.

Débrancher cet appareil lorsqu'il est branché dans une prise électrique entraîne sa déconnexion de l'alimentation secteur CA. Brancher cet appareil uniquement dans une prise facile d'accès. Les appareils équipés d'un câble d'alimentation doivent se trouver à proximité de la prise.

SPÉCIFICATIONS DU PRODUIT

Blink Video Doorbell

Numéro de modèle : BDM01200U, BDM01200UW

Puissance électrique : Alimentation : Câblage du carillon existant : 16-24 VCA et 2 piles AA 1.5 V lithium métal (non rechargeables)

Température d'utilisation : 20°- 45° C

Fonctionnalités sans fil: WiFi

Puissance maximale: 2412 - 2472 MHz 16.79 dBm EIRP

Fonctionnalités sans fil: SRD

Puissance maximale: 863.2 MHz - 869.4 MHz 13.41 dBm ERP

Conformité européenne

Le soussigné, Amazon.com Services LLC, déclare que l'équipement radioélectrique de type BDM01200U, BDM01200UW est conforme à la directive 2014/53/UE. Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse Internet suivante : blinkforhome.com/pages/certifications

Afin de protéger la santé humaine, cet appareil respecte les seuils d'exposition du public aux champs électromagnétiques conformément à la Recommandation du Conseil 1999/519/CE.

RECYCLAGE ADÉQUAT DE VOTRE APPAREIL

Dans certaines régions, la mise au rebut de certains appareils électroniques est réglementée. Veuillez à éliminer ou recycler votre appareil conformément aux lois et réglementations locales. Pour en savoir plus sur le recyclage de votre appareil, consultez <https://www.amazon.com/devicesupport>.

Informations complémentaires sur la sécurité et la conformité

Pour d'autres informations sur la sécurité, la conformité, le recyclage et d'autres informations importantes concernant votre appareil, veuillez consulter la section Mentions légales dans le menu "À propos de Blink" de votre appareil.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Avant d'utiliser la Blink Appareil (« l'Appareil »), veuillez lire toutes les conditions d'utilisation et les politiques qui s'appliquent pour l'Appareil et qui figurent dans votre application Blink Home Monitor dans À propos de Blink> Mentions légales (collectivement, le "Contrat"). En utilisant votre Appareil, vous acceptez d'être lié(e) par les termes du présent Contrat. Dans les mêmes sections, vous pouvez retrouver la politique de confidentialité qui ne fait pas partie du Contrat.

EN ACHETANT OU EN UTILISANT LE PRODUIT, VOUS CONSENTEZ À ÊTRE LIÉ PAR LES DISPOSITIONS DU CONTRAT

GARANTIE LIMITÉE

La garantie de l'appareil Blink ("Appareil") est fournie par l'entité décrite ci-dessous. Le fournisseur de cette garantie est parfois dénommé dans la présente garantie comme "Nous". Nous garantissons l'Appareil contre les défauts de matériaux et de fabrication dans le cadre d'une utilisation courante par les consommateurs pendant deux ans, à compter de la date d'achat d'origine. Pendant cette période de garantie, si un défaut se manifeste avec l'Appareil, et si vous suivez les instructions pour renvoyer l'Appareil, selon notre choix et dans les limites autorisées par la loi, nous effectuerons (i) la réparation de l'Appareil en utilisant des pièces neuves ou reconditionnées, (ii) ou nous remplacerons l'Appareil par un nouvel Appareil ou un Appareil reconditionné équivalent à l'Appareil devant être remplacé, ou (iii) nous vous rembourserons tout ou partie du prix d'achat de l'Appareil. Cette garantie limitée s'applique, dans les limites autorisées par les lois obligatoires applicables, pour toute réparation, pièces de rechange ou appareil de remplacement pendant toute la durée de la période de garantie originale ou pour 90 jours, selon la plus longue de ces deux périodes. Toutes les pièces et appareils remplacés pour lesquels un remboursement est offert deviennent alors notre propriété. Cette garantie limitée s'applique uniquement aux composants matériels de l'Appareil qui ne sont pas soumis à des accidents, à une mauvaise utilisation, à la négligence, aux dégâts par le feu ou d'autres causes externes, à des modifications, à des réparations ou à un usage commercial.

Instructions

Pour obtenir des instructions spécifiques sur la façon d'actionner la garantie de votre Appareil, veuillez contacter le service client grâce aux informations de contact disponibles à l'adresse <https://blinkforhome.com>. En général, vous aurez besoin d'envoyer votre Appareil dans son emballage d'origine, ou dans un emballage offrant une protection égale, à l'adresse indiquée par le service client. Avant d'envoyer votre Appareil en garantie, il est de votre responsabilité de sauvegarder toutes les données, tous les logiciels ou autres contenus que vous pouvez avoir enregistrés ou conservés sur votre Appareil. Il est possible que de telles données, tels logiciels ou autres contenus soient perdus ou reformatés pendant l'examen de l'Appareil, et nous ne serons responsables d'aucun dommage ou perte de cet ordre.

Cette garantie limitée vous donne des droits spécifiques. Vous pouvez avoir des droits complémentaires en vertu de la loi applicable et cette garantie limitée n'affecte pas ces droits.

Notamment, si vous êtes un consommateur résidant en France, les dispositions suivantes peuvent s'appliquer : Art. L.217-4 du Code de la consommation : « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. » Art. L.217-5 du Code de la consommation : « Le bien est conforme au contrat : 1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : • s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; • s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant,

notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. » Art. L.217-12 du Code de la consommation : « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. » Art. 1641 du Code civil : « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. » Art. 1648 premier alinéa du Code civil : « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. » Art. L.217-16 du Code de la consommation : « Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. »

FOURNISSEUR DE GARANTIE

Si vous avez acheté votre Appareil sur Amazon.co.uk, Amazon. de, Amazon.fr, Amazon.it, Amazon.es, Amazon.nl ou auprès d'un revendeur autorisé situé en Europe, cette garantie est fournie par Amazon EU S.à r.l., 38, avenue John F. Kennedy , L-1855 Luxembourg.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Vous pouvez trouver les coordonnées du service clientèle et les autres conditions applicables ainsi que des informations sur les appareils (y compris dans d'autres langues) sur le site <https://support.blinkforhome.com>.